

Enregistré à : S.I.E. DE PERIGUEUX EST, POLE
ENREGISTREMENT

Le 24/09/2009 Bordereau n°2009/1 099 Case n°1

Ext 3113

Enregistrement : 198 e Pénalités :

Total liquidé : cent quatre-vingt-dix-huit euros

Montant reçu : cent quatre-vingt-dix-huit euros

L'Agente

Jocelyne LAMBERT



CESSION DE PARTS SOCIALES

DE LA SARL H. AUDIT

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- **Monsieur Jacques JOUSSET**, né le 03 juillet 1964 à SAINTE FOY LA GRANDE (GIRONDE), de nationalité Française, demeurant 11 Rue Boris Vian 33450 SAINT-LOUBES, divorcé de Madame Bérengère PERRION par Jugement du Tribunal de Grande Instance de BORDEAUX en date du 25 Juin 1996,
- **Monsieur Alain LEUGER**, demeurant LE CAMBORD 24200 CARSAC AILLAC, né le 13 mai 1962 à CAUDERAN (33), de nationalité française, marié avec Madame Laurence HURE, sous le régime de la communauté légale à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée le 7 Juin 1986 à la Mairie de MERIGNAC (33), régime non modifié depuis,
- **Monsieur Patrice LIESS**, demeurant 2 Rue Chancelier de l'Hôpital, né le 10 mars 1946 à PERIGUEUX (24) de nationalité Française, divorcé,
- **Monsieur Jean-Luc MOURLON**, demeurant 17 Rue de Pouret 63730 MIREFLEURS, né le 28 octobre 1963 à AUBUSSON (23), de nationalité française, marié avec Madame Nathalie OUZEAUD, sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie de BOULAZAC le 31 Juillet 1999, régime non modifié depuis,
- **Monsieur Jean-Thierry ROUMAGNE**, demeurant 1 Impasse Anne Franck 24750 TRELISSAC, né le 08 octobre 1956 à ROUFFIGNAC ST CERNIN DE REILHAC (24), de nationalité française, marié avec Madame Corinne VILLARD en vertu d'un contrat passé chez Maître VAUBOURGOIN, Notaire à PERIGUEUX (24) en date du 13 Juin 1987, préalablement à leur union célébrée le 18 Juillet 1987 à la Mairie de CHANCELADE (24) régime non modifié depuis,

pc
4
no
2009
Jun

- **Monsieur Jean-Luc ROUSSEAU**, né le 30 avril 1971 à TULLE, de nationalité française, demeurant "La Borie" 19330 CHANTEIX, marié avec Madame Sophie GODILLON, sous le régime de la communauté réduite aux acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée le 17 Juin 2000 à la Mairie de TULLE, régime modifié depuis le 29 Juillet 2005 aux termes d'un contrat de mariage reçu par Maître DUBOIS-SALLON, Notaire à TULLE, afin d'adopter le régime de la séparation de biens conformément à l'article 1397 du code civil.

ci-après dénommés "les cédants",
d'une part,

- **La société EXAUDIA**, Société à responsabilité limitée au capital de 4 000 euros, ayant son siège social rue des sablières - le Rozier, 24110 SAINT-ASTIER immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 513 781 765 RCS PERIGUEUX, représentée par Monsieur Philippe ESCROUZAILLES, en qualité de gérant,

ci-après dénommée "le cessionnaire",
d'autre part,

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE ET DECLARE CE QUI SUIT:

DECLARATIONS DU CEDANT ET DU CESSIONNAIRE

Les cédants déclarent :

- que les parts cédées sont libres de tout nantissement et ne font l'objet d'aucune procédure susceptible de faire obstacle à leur cession,

- que la société H. AUDIT n'est pas en état de cessation des paiements et qu'elle n'a fait l'objet d'aucune procédure de règlement amiable des entreprises en difficulté, de redressement ou de liquidation judiciaires.

Les cédants et les cessionnaires déclarent en outre, chacun en ce qui le concerne :

- qu'ils ont la pleine capacité juridique pour s'obliger dans le cadre des présentes et de leurs suites, qu'ils ne font l'objet d'aucune procédure d'apurement collectif du passif dans le cadre des lois et règlements en vigueur,

- et qu'ils ont la qualité de résidents au sens de la réglementation des relations financières avec l'étranger.

EXPOSE CONCERNANT LA SOCIETE

Suivant acte sous seings privés en date à PERIGUEUX du 9 mai 2006, enregistré le 9 Mai 2006 au Service des Impôts de PERIGUEUX (24)

Handwritten signatures and initials: JL, LL, AT, JK, AK, and others.

Bordereau 2006/612 Case n°3, il existe une société à responsabilité limitée dénommée H. AUDIT, au capital de 30 000 euros, divisé en 3000 parts de 10 euros chacune, libérées à concurrence du cinquième, dont le siège est fixé 5 Place Hoche, 24000 PERIGUEUX, et qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 489 993 360 RCS PERIGUEUX. La société H. AUDIT a pour objet principal : l'exercice des missions de commissaire aux comptes, en application de la législation en vigueur ou prévue par les normes ou les usages professionnels.

ORIGINE DE PROPRIETE DES PARTS SOCIALES

Les 12 parts sociales numérotées de 112 à 123 inclus cédées par Monsieur Jacques JOUSSET lui appartiennent pour les avoirs reçues lors de la constitution de la société.

Les 12 parts sociales numérotées de 652 à 663 inclus cédées par Monsieur Alain LEUGER lui appartiennent pour les avoirs reçues lors de la constitution de la société.

Les 12 parts sociales numérotées de 722 à 733 inclus cédées par Monsieur Patrice LIESS lui appartiennent pour les avoirs reçues lors de la constitution de la société.

Les 12 parts sociales numérotées de 792 à 803 inclus cédées par Monsieur Jean-Luc MOURLON lui appartiennent pour les avoirs reçues lors de la constitution de la société.

Les 12 parts sociales numérotées de 862 à 873 inclus cédées par Monsieur Jean-Thierry ROUMAGNE lui appartiennent pour les avoirs reçues lors de la constitution de la société.

Les 12 parts sociales numérotées de 54 à 80 inclus cédées par Monsieur Jean-Luc ROUSSEAU lui appartiennent pour les avoirs acquises en date 28.09.2007.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

CESSION

Par les présentes, il est cédé et transporté, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à la société EXAUDIA, ce qui est accepté par son gérant :

1. Par Monsieur Jacques JOUSSET : DOUZE parts sociales, numérotées de 112 à 123 inclus, lui appartenant dans la société H. AUDIT, sus-désignée.

PE RE
 ALY JU
 NO
 JCN U

AGREMENT DE LA CESSION

Conformément à l'article L. 223-14 du Code de commerce et à l'article 10 des statuts, cette cession entre un associé et un tiers étranger à la Société doit être soumise à l'agrément des associés.

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale en date de ce jour la collectivité des associés a autorisé la présente cession et à modifié, sous la condition suspensive du présent acte, l'article 8 des statuts

DECLARATION POUR L'ENREGISTREMENT

Les cédants déclarent que la société H. AUDIT est soumise à l'impôt sur les sociétés et que les parts sociales cédées ont été créées en vue de rémunérer les apports effectués à la Société.

Il précise que la Société n'est pas une société à prépondérance immobilière au sens de l'article 726 du Code général des impôts.

Il sera perçu un droit de 3 % liquidé sur le prix de cession augmenté des charges ou sur la valeur réelle si elle est supérieure, auquel s'applique un abattement égal pour chaque part sociale au rapport entre la somme de 23 000 euros et le nombre total de parts de la Société.

FORMALITES DE PUBLICITE - POUVOIRS.

La présente cession sera signifiée à la Société dans les conditions prévues par l'article 1690 du Code civil. Toutefois, cette signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

FRAIS

Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par le cessionnaire qui s'y oblige.

Fait à PERIGUEUX,
Le 18 Septembre 2009
En 11 originaux

Handwritten signatures and initials:
pe
E
F
U
V
A
J
L
A
no

Les Cédants

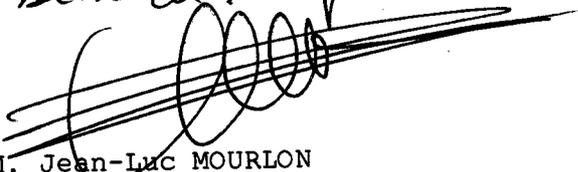
M. Jacques JOUSSET
« Lu et approuvé. Bon
pour cession de 12 parts »

*Lu et approuvé. Bon
pour cession de 12 parts*



M. Alain LEUGER
« Lu et approuvé. Bon
pour cession de 12 parts »

*Lu et approuvé. Bon pour
cession de 12 parts*



M. Jean-Luc MOURLON
« Lu et approuvé. Bon
pour cession de 12 parts »

*Lu et approuvé. Bon pour cession
de 12 parts*



M. Jean-Thierry ROUMAGNE
« Lu et approuvé. Bon
pour cession de 12 parts »

*Lu et approuvé. Bon pour
cession de 12 parts.*

Le Cessionnaire
SARL EXAUDIA

« Lu et approuvé. Bon pour acquisition
de 72 parts »

*Lu et approuvé. Bon pour acquisition de
72 parts*



M. Patrice LIESS
« Lu et approuvé. Bon
pour cession de 12 parts »

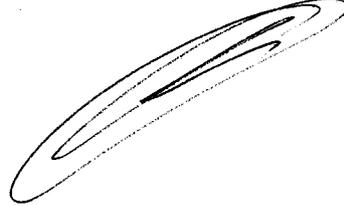
*Lu et approuvé. Bon pour cession
de 12 parts*



Mme Laurence HURE

Leuger

Mme Nathalie OUZEAU



M. J.L. ROUSSEAU
« Lu et approuvé. Bon
pour cession de 12 parts »

Lu et approuvé. Bon pour cession de 12 parts

